

Patrice Claude
Le Caire
Envoyé spécial

Une esclave, dit-elle. « L'Égyptienne de base est l'esclave des hommes, l'esclave de la société, de la religion et du système politico-financier qui nous écrase tous. » A bientôt 80 ans, la passionaria du féminisme égyptien n'a rien perdu de sa combativité. Médecin, conférencière, écrivain prolifique récompensé sur tous les continents, auteure de romans, de nouvelles, de biographies, de pamphlets, de thèses et d'études diverses traduites en multiples langues, Nawal Saadawi jette encore, du haut de son balcon au 26^e étage d'une tour des bords du Nil, un regard incrédule sur le combat de ses concitoyennes. « Il y a quelques progrès, consent-elle. Mais ils sont rares, très lents à mettre en œuvre et pas toujours respectés. »

L'excision des petites filles, par exemple, « le » combat lancé par la vieille dame il y a plus d'un demi-siècle, n'est devenue un crime passible de prison qu'en 2008. « On nous dit que la fréquence de cette "tradition" non islamique diminue, confie Soha Abdel Hady, qui milite à l'Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR). Mais nous n'avons pas de chiffres. » Une étude du ministère de la santé, menée en 2008 auprès d'un échantillon de femmes âgées de 15 à 48 ans, évaluait encore le nombre de filles d'Égypte ayant subi cette mutilation à 91%. En 2000, l'Unicef avançait le chiffre de 97%!

L'avortement, lui, reste interdit, sauf si la vie de la femme est sérieusement en danger. Là encore, pas de chiffres. « Probablement des milliers chaque année », avance Soha Abdel Hady. « Mohamed Qwetta, un député de la majorité, a déposé un projet de loi permettant l'avortement dans les cas de viol et d'inceste, poursuit la jeune activiste de l'EIPR. C'était en 2007 et rien ne bouge. »

Certaines choses ont évolué pourtant. Les femmes remportent quelques batailles. Grâce à Nawal Saadawi notamment, les mères célibataires peuvent maintenant transmettre leur patronyme aux enfants. Jusqu'à récemment, seules les épouses « honorables » pouvaient le faire, en accord avec le mari. Idem pour le divorce. Jusqu'en 2000, seuls les hommes pouvaient répudier leur compagne, sans restriction aucune. Désormais, et le phénomène pèse sur les statistiques nationales puisqu'un couple se sépare toutes les six minutes en Égypte, les femmes peuvent à leur tour initier une séparation « sans faute ». Mais attention, le prix de la liberté est élevé : en échange d'un divorce consenti par l'époux, la femme doit lui abandonner tous ses droits financiers et lui restituer la totalité de la dot, ancestrale coutume presque unanimement observée en Égypte.

Si l'épouse veut conserver une partie du patrimoine commun, elle doit obtenir un divorce aux dépens du mari, par exemple pour violences conjugales, pratique assez courante dans ce pays. Mais cette séparation-là est extrêmement difficile à obtenir, la demandeuse devant fournir à la justice des monceaux de preuves et témoignages. De préférence masculins. « Dans notre société, explique Mahassène Sabr, jeune et dynamique mère divorcée de 30 ans, c'est la femme qui porte tout le poids de la rupture. C'est elle, a priori, qui a les torts, elle qui a sûrement causé l'effondrement du ménage. » Cette femme a lan-

Sur 12 000 juges des tribunaux généraux, 42 seulement sont des femmes

cé en 2009 sur Internet Radio Motalakat (« Radio divorcées » en arabe). En six mois, elle a été écoutée par plus de 200 000 visiteuses qui ont fourni des milliers de témoignages. « Les femmes, surtout les jeunes, note M^{me} Saadawi, commencent enfin à s'organiser. »

Difficulté supplémentaire : les magistrats, au pénal comme au civil, sont essentiellement des hommes. Heba Morayef et Human Rights Watch (HRW), organisation internationale de lutte pour les droits humains, pour laquelle cette jeune Caireote « occidentalise » milite activement, ne furent pas les dernières à « se féliciter » le 14 mars, quand la Cour suprême du Caire a tranché en faveur des femmes juges dans un conflit typiquement sexiste au Conseil d'État.



Nawal Saadawi, chez elle au Caire, et Ghada Mohammed (ci-dessous), deux des voix du féminisme égyptien. MARLENE AWAAD POUR « LE MONDE »

Egypte Les femmes se rebiffent

L'affaire paraît moyenâgeuse, elle s'est produite le 15 février 2010 lors d'un vote de l'Assemblée générale des magistrats du Conseil. Sur 380 juges de cette haute instance saisie par des magistrats, 334 ont voté contre l'entrée des femmes dans leur monde! Inutile de s'appesantir sur les motivations des « nonistes », véritable catalogue d'idées machistes : « La place des femmes est au foyer », « Qui va s'occuper des enfants? », « Elles ne font pas l'armée », « Il n'y a pas de toilettes pour femmes au Conseil », ou encore, « Nous devons parfois siéger de nuit, ce qui n'est pas convenable pour elles ». Tout est à l'avenant.

Saisie par Mohamed El-Husseini, le président du Conseil d'État, qui, lui, était pour la féminisation, même partielle, d'une institution qui reçoit les plaintes du public contre l'État, la Cour suprême constitutionnelle tranche, deux jours avant la Journée de la femme, annuelle, en Égypte, le 16 mars. « Rien ne s'oppose à la nomination de femmes au Conseil d'État », énonce la cour. Consultés, les docteurs de la foi de la plus haute autorité de l'islam sunnite, l'université Al-Azhar, disent la même chose. « Rien, dans la charia, n'interdit à une femme de devenir juge et donc de siéger là où l'on a besoin d'elle. »

Emoi dans l'opinion. Al-Ahram Hebdo, le grand journal semi-gouvernemental, éditorialise : « Les femmes en marche! » Le Centre égyptien pour les droits de la femme, EIPR, HRW et toutes les ONG spécialisées crient victoire. Huit jours plus tard, le 22 mars, patatra! Les machos en robe du Conseil d'État commentent un communiqué : « Une commission interne de sept juges est nommée sur cette affaire, elle rendra ses conclusions fin juillet 2010. » En attendant, la presse est pillée de « ne pas harceler » les membres du Conseil, à qui il est interdit de s'exprimer sur le sujet jusqu'à nouvel ordre. Circulez, il n'y a rien à voir!

En Égypte, sur 12 000 juges des tribunaux généraux, 42 seulement sont des femmes. Elles seraient un peu plus nombreuses dans les instances de l'Autorité administrative d'accusation et dans les petits tribunaux de région. Une première



Voilées, excisées, harcelées, ostracisées par une société conservatrice et patriarcale, les Égyptiennes veulent obtenir des droits. Elles viennent de remporter plusieurs combats

femme a pu être nommée à la Cour constitutionnelle sur intervention personnelle du président Hosni Moubarak, en janvier 2003. Maigre résultat, mais les choses avancent.

Après des années d'indifférence, le pouvoir commence enfin à se préoccuper du phénomène de la violence contre les femmes. « Les députés veulent alourdir la peine pour viol jusqu'à la perpétuité », relève Soha Abdel Hady. « Ils veulent aller jusqu'à la peine de mort en cas de kidnapping suivi de viol, ce qui nous semble très lourd. » Sur le harcèlement sexuel proprement dit, « certains nous disent qu'ils veulent alourdir les peines. Mais nous n'avons pas encore vu de projet de loi ».

L'hiver dernier, une jeune femme de 25 ans nommée Noha Rushdie s'est trouvée coincée dans la rue par un camionneur qui lui saisissait les seins. Criant à l'aide, elle a réussi à immobiliser l'agresseur. La police est arrivée, le harceleur a finalement pris trois ans pour « attentat contre l'honneur » d'une citoyenne.

Dans une société conservatrice, où la relation sexuelle avant mariage est encore très mal vue, exclusivement pour les femmes bien entendu, le problème du

harcèlement sexuel est très réel. Une étude publiée en 2008 par le Centre égyptien pour le droit des femmes (ECWR) montrait que 83% des Égyptiennes et 98% des étrangères de passage ou résidentes avaient subi des assauts. « Cela va de l'apostrophe cochonne dans la rue jusqu'au harcèlement physique dans les transports collectifs », explique Ghada Mohammed, une jeune blogueuse qui a écrit plusieurs histoires sur le sujet.

Il y a six mois, reniflant la bonne affaire, « Cairo Cab », une société de taxis de la capitale, a mis en place un service exclusivement féminin : les véhicules sont pilotés par des femmes et la clientèle uniquement féminine. « Nous recevons environ 300 appels par jour », confiait début mars à l'AFP une employée du standard.

Phénomène nouveau, certaines femmes se voilent désormais intégralement dans le niqab nor traditionnel du Golfe. « Dans la rue, explique Soha Abdel Hady, cela protège un peu, et du harcèlement masculin, et de la pollution du Caire. Quand on enlève en arrivant au bureau, la chevelure, aussi bien que les vêtements du dessous sont restés propres. » Doreya Awny, journaliste franco-égyptienne aujourd'hui retraitée, a une explication plus politique et sociale : « Chez les pauvres, la religion, le voile intégral sont aussi une manière de se protéger contre la corruption de cette société, le harcèlement, la saleté ambiante. »

De Louxor au Caire, du Sud au Nord, dans les avions comme au restaurant, dans les galeries marchandes de l'élite sociale comme sur les marchés populaires, 90% des femmes et des filles d'Égypte sont à présent voilées. Des filles de télé-prêcheurs sur les chaînes satellitaires, retour de flamme conservatrice de ces millions d'Égyptiens mâles contraints de s'expatrier dans les pétromonarchies hyperconservatrices du Golfe, chacun explique la montée de l'appareil religieux égyptien à sa manière. Mais « le simple voile sur les cheveux n'est plus du tout un signe religieux, dit Ghada Mohammed, c'est devenu une norme sociale, pas un signe de rébellion, plutôt d'appartenance ». ■